



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SECRETARIAT GENERAL

Conférence téléphonique
avec la secrétaire générale et
les organisations syndicales –
16 AVRIL 2020

Objet de la réunion : COVID 19 – Organisation du ministère

Participants / Organisations syndicales :

- CGT culture : Valérie RENAULT, Jean-Paul LEONARDUZZI, Franck GUILLAUMET, Yvan NAVARRO, Emmanuel GEORGES, Chloé GRIMAU, Sylvie BOCAGE-LAGARDE
- CFTD culture : Philippe MOREL, Alexis FRITCHE
- Sud-Culture Solidaires : Tahar BEN REDJEB
- SNAC FSU : Frédéric MAGUET, Benoit ODE, Sophie CLEMENT
- UNSA : Jean CHAPPELLON

Introduction par la secrétaire générale

Marie Villette remercie les organisations syndicales de leurs échanges soutenus depuis le début de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Elle rappelle que cette conférence téléphonique est la cinquième depuis le début de la crise sanitaire, et fait suite à celle tenue la semaine dernière avec le ministre, dont les échanges – dont le ministre a souligné la grande qualité – ont fait l'objet d'un CR et d'une communication à tous les agents.

Le calendrier des prochaines instances est précisé : un CHSCTM se tiendra le 22 avril et la directrice de cabinet a confirmé qu'un CTM avec la présence du ministre est programmé fin avril-début mai. Un CHSCT-AC se tiendra la semaine du 27 avril.

Elle souligne les avancées depuis les derniers échanges, en particulier la parole forte du ministre sur le renouvellement des contrats, l'information qui sera portée à chaque agent sur sa situation statutaire ou encore la transmission de la liste nominative des agents en présentiel à la médecine de prévention.

L'action sociale se poursuit. La fiche détaillant les dispositifs d'aide aux agents a été actualisée et sera directement portée à leur connaissance. Marie Villette précise que le ministère de la Culture s'est rapproché des structures d'autres ministères ou collectivités, pour identifier les dispositifs auxquels pourraient avoir recours les agents. Ces dispositifs d'aide sociale seront relayés aux personnes concernées en tant que de besoin. Le bureau de l'action sociale travaille également sur les prestations sociales relevant du programme 148 et l'état des lieux des aides mises en place localement qui fera l'objet d'une information au prochain CTM.

Dans le prolongement des mesures annoncées en matière de violences intrafamiliales, les dispositifs mis en place ont fait l'objet d'une communication, notamment concernant l'accueil des victimes et l'hébergement d'urgence. Une demande de remontée d'information a également été demandée auprès de chaque structure du ministère.

D'autres sujets ayant suscité nombre de questions ont fait l'objet d'arbitrages interministériels et sont en cours d'application par le ministère :

- L'indemnisation des frais de repas des agents mobilisés en présentiel dans le cadre des PCA ;
- L'accès aux établissements scolaires des enfants dont les parents seraient mobilisés dans le cadre des missions essentielles pendant la période du confinement ;
- La gestion des congés et RTT pendant la crise sanitaire, qui a fait l'objet d'une ordonnance publiée le 16 avril au Journal officiel.

Marie Villette rappelle que la date de la sortie progressive du confinement a été fixée par le Président de la République au 11 mai et que la cellule anticipation travaille sur des scénarii de sortie possible, qui auront par la suite vocation à être mis en cohérence au niveau interministériel.

L'objectif est d'anticiper la reprise d'activité qui ne pourra être que progressive. Les modalités de reprises qui devront être anticipées dans tous les domaines, seront également abordées lors du prochain CHSCTM du 22 avril.

Les annonces du Président de la République sur la tenue des « grands festivals et événements avec public nombreux » sont rappelées. Marie Villette souligne que les mesures de soutien au secteur culturel devront être prolongées jusqu'à la réouverture des structures, et qu'un plan de relance du secteur, particulièrement impacté, devra être mis en œuvre.

La secrétaire générale conclut en indiquant qu'elle se tient à la disposition des organisations syndicales pour répondre à leurs questions et que des réponses écrites au questionnaire transmis par les organisations syndicales le 8 avril seront apportées.

Interventions de l'intersyndicale et réponses de la secrétaire générale

- Les suites de la réunion du 9 avril présidée par le ministre

L'intersyndicale fait part, en ouverture, de sa demande d'organisation d'une réunion présidée par la directrice de cabinet du ministre sur les sujets de déconfinement et de plans de relance qui sont des sujets politiques.

Elle salue la clarté et le caractère exceptionnel des propos du ministre sur les questions sociales. Elle estime néanmoins qu'il existe un écart entre les positions très fortes du ministre et les actions de l'administration.

La question des renouvellements de contrat serait, pour l'intersyndicale, la plus emblématique de cet écart. L'intersyndicale propose qu'une réunion technique soit organisée sur ce sujet dans les plus brefs délais, afin d'étudier les conditions dans lesquelles des listes nominatives d'agents contractuels dont le contrat arrive à échéance pendant le confinement soient rapidement communiquées aux représentants des personnels.

S'agissant de l'action sociale d'urgence, l'intersyndicale estime que si des actions sont à saluer, des difficultés sont à relever au niveau local, et que les comités techniques locaux devraient être réunis pour aborder ces sujets. Elle fait part de la situation de certains établissements qui refuseraient d'organiser des CT et CHSCT. Elle revient sur la question de l'attribution des tickets restaurants au Centre des monuments nationaux pour les agents exerçant déjà en partie en télétravail avant le début de la crise sanitaire et demande une réponse écrite.

S'agissant des violences intrafamiliales, elle souhaite qu'au-delà des mesures déjà mises en place par le ministère, des instructions écrites soient diffusées, dans une logique d'opposabilité pour les agents. Elle

demande que l'encadrement joue un rôle plus important dans la diffusion des informations et la détection des situations difficiles.

Enfin, elle souhaite la clarification d'une doctrine ministérielle sur les sujets suivants :

- Activité partielle ;
- Patrimoines : normes (au regard du droit de dérogation accordé aux préfets) et délais ;
- Reprise des chantiers / de l'activité : la convocation au CHSTM du 22 avril n'a pas été accompagnée de la transmission de documents supports.

Réponses de la secrétaire générale

Marie Villette rappelle que le ministre et son administration sont bien sur la même ligne, et qu'il n'y a pas d'écart entre les propos tenus et les actions mises en œuvre par l'administration. Preuves en sont les interventions menées auprès de certains établissements publics sur la question des contractuels. Elle indique que les autorités d'emplois ont reçu des instructions claires et toute situation de non-respect des engagements du ministre fait l'objet d'une intervention.

La Secrétaire Générale rappelle les nombreuses instructions, communications, et remontées d'information, au moins hebdomadaires à destination de l'ensemble du réseau (AC, DRAC, SCN et opérateurs) et aux réseaux plus ciblées (RH...). Ces échanges s'inscrivent dans une logique d'animation du réseau qui est fondamentale pour le ministère, même s'ils sollicitent beaucoup les services du secrétariat général et des DG dont elle salue la très forte mobilisation dans des conditions de travail atypiques.

Marie Villette rappelle ainsi que sur la question des délais patrimoniaux, les informations ont été communiquées très rapidement aux DRAC, en lien avec la SDAJ et la DGP et une nouvelle communication sera faite pour tenir compte de la nouvelle ordonnance publiée ce jour. Des échanges ont lieu régulièrement entre les DRAC et chaque direction générale. Marie Villette va poursuivre et renforcer avec ses services la communication vers les services de proximité.

S'agissant de l'activité partielle, Marie Villette rappelle que les doctrines sont fixées en interministériel. La position actuelle retenue en interministériel peut néanmoins encore évoluer, afin que puissent être mieux prises en compte les spécificités du secteur culturel.

Elle confirme enfin que les travaux sur la reprise d'activité associeront les représentants des personnels, pour faire en sorte que cette reprise nécessaire garantisse la sécurité des agents et des publics.

- La mise en œuvre de l'ordonnance « congés » du 15 avril 2020

L'intersyndicale rappelle son opposition au texte publié au Journal officiel du 16 avril, en ce qu'il impose notamment la prise de 6 à 10 jours de congés pour les agents placés en autorisation spéciale d'absence. Elle souligne les tensions que vont faire naître ce dispositif chez les agents.

Elle demande à ce qu'une doctrine ministérielle soit fixée, afin que la même politique soit appliquée à tous. Se pose notamment la question des agents exerçant à distance, qui ne sont pas formellement en télétravail : l'intersyndicale demande une clarification rapide pour ces agents et une application bienveillante du texte.

Réponses de la secrétaire générale

Marie Villette confirme que l'instruction de l'ordonnance est en cours et qu'elle sera mise en œuvre dans les conditions les plus uniformes et bienveillantes possibles, dans un souci d'équité entre agents.

- Les modalités de la reprise d'activité

L'intersyndicale demande qu'un agenda social soit fixé sur le déconfinement, afin qu'une négociation s'engage sur ses modalités.

Elle souligne les risques à faire revenir dès le 11 mai la totalité des personnels dont les missions ne sont pas exerçables à distance, et pointe notamment les difficultés de transport en Ile-de-France.

S'agissant de la reprise des chantiers pendant le confinement, l'intersyndicale fait part des inquiétudes des personnels et souhaite que la DGP donne des consignes en matière de priorisation.

Réponses de la secrétaire générale

Marie Villette rappelle que le ministre a indiqué qu'il n'y aurait pas de reprise des chantiers sans accord des parties prenantes, dans le respect des strictes consignes sanitaires.

S'agissant de la définition d'un agenda social dans le cadre du déconfinement, elle souligne la difficulté de maîtriser à ce stade tous les éléments de calendrier, dans une situation inédite et évolutive. Néanmoins, elle indique qu'un premier état de la réflexion sur les scénarii de mise en œuvre sera adressé aux représentants des personnels en amont d'une réunion spécifique organisée la semaine du 20 avril.

Deux réunions sont prévues avec les organisations syndicales la semaine prochaine (CHSCT-M et réunion spécifique sur la mise en œuvre du déconfinement). La documentation du CHSCT-M sera envoyée dans les plus brefs délais.